

Distribution limitée

WHC-97/CONF.204/4
Paris, le 5 mai 1997
Original, anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingt et unième session
Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

23 - 28 juin 1997

Point 6 de l'ordre du jour provisoire : Demandes d'assistance internationale

RESUME

Le Bureau examinera, lors de sa vingt et unième session, les demandes d'assistance internationale d'un montant compris entre 20.000 \$EU et 30.000 \$EU, conformément aux paragraphes 90 à 120 des Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial.

A. BIENS NATURELS

A.1 COOPERATION TECHNIQUE

A.1.1 Réunion internationale d'experts sur "La Convention du patrimoine mondial en tant qu'instrument international pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales", Brastagi, Sumatra-Nord, Indonésie (mars 1998)

Antécédents : Il y a actuellement 51 sites du patrimoine mondial sous les tropiques, dont 29 sont constitués d'aires représentatives de forêts tropicales. En tant que biome d'une importance mondiale reconnue pour la préservation de la biodiversité, la préservation de la forêt tropicale est une priorité d'action pour la conservation internationale. L'UICN et le Centre international de recherches forestières (CIFOR) situé à Bogor, Indonésie, attachent une importance grandissante à la Convention comme instrument d'identification et de préservation d'aires représentatives sur le plan mondial à l'intérieur du biome de la forêt tropicale. Actuellement, la couverture des sites du patrimoine mondial dans le biome de la forêt tropicale est uniquement assurée de manière satisfaisante en Afrique ; il reste de très importantes lacunes à combler en Amazonie, en Indomalaya et en Océanie.

Description de la demande : Le ministère indonésien des Forêts, en coopération avec le CIFOR, organise une réunion internationale d'experts sur "La Convention du patrimoine mondial en tant qu'instrument international pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales" la seconde semaine de mars 1998 ; cette réunion se tiendra dans la Réserve de la biosphère de Gunung Leuser, à Brastagi, Sumatra-Nord, Indonésie. Elle vise à (i) obtenir une vue d'ensemble de la couverture mondiale des forêts tropicales classées patrimoine mondial et identifier les régions éco-floristiques prioritaires pour de futures propositions d'inscription par les Etats parties ; (ii) décrire un ensemble minimum de sites classés et potentiels de forêts tropicales du patrimoine mondial qui puisse cadrer avec les objectifs actuels et futurs de la préservation des forêts du monde ; (iii) concevoir un programme de coopération internationale pour la préservation des forêts tropicales du patrimoine mondial pour des échanges d'informations et un renforcement des capacités de gestion ; (iv) favoriser la coopération entre les gestionnaires de forêts tropicales du patrimoine mondial et la communauté mondiale des chercheurs en sylviculture ; (v) sensibiliser les groupes de bailleurs de fonds à l'importance de la Convention comme instrument international efficace pour guider l'action en matière de préservation des forêts tropicales.

Contributions nationales et autres : Les contributions suivantes sont prévues : **Ministère indonésien des Forêts : 10.000 dollars E.U.** (temps du personnel et soutien en espèces pour l'organisation et pour 10 spécialistes indonésiens des forêts tropicales) ; **CIFOR : 25.000 dollars E.U.** (temps du personnel pour la préparation de documents techniques pour la

réunion d'experts et soutien pour des voyages/indemnités journalières pour 8 experts internationaux) ; **UNESCO, Jakarta : 25.000 dollars E.U.** (temps du personnel pour l'administration et la gestion des apports de l'UNESCO et soutien en espèces pour 6 participants du Sud de l'Asie/Asie du Sud-Est et de l'Océanie ; **UICN/WCPA : 10.000 dollars E.U.** (temps du personnel et soutien technique du vice-Président régional de l'UICN/WCPA pour l'Asie du Sud-Est à Jakarta, Indonésie, et contribution en espèces à la participation d'experts de l'UICN) ; **Fondation indonésienne pour la biodiversité : 2.000 dollars E.U.** (temps d'un scientifique confirmé et d'un représentant d'une ONG locale de Sumatra-Nord) ; et **Union Européenne/Projet du gouvernement indonésien sur l'écosystème de Leuser, Sumatra-Nord, Indonésie : 10.000 dollars E.U.** (temps du personnel et contributions en espèces pour l'organisation locale et les dispositions pour les missions sur le terrain).

Montant demandé au titre du Fonds : Une somme de 30.738 dollars E.U. est demandée pour couvrir les dépenses suivantes : (i) dépenses de voyages internationaux pour 2 experts par région provenant respectivement d'Amazonie/Amérique latine, Afrique tropicale et Asie tropicale (14.500 dollars E.U.) ; voyages internationaux pour 2 experts en sylviculture tropicale venant d'autres régions du monde (2.500 dollars E.U.) ; pension, hébergement et indemnités de voyages locaux pour 8 personnes pendant 7 jours à 120 dollars E.U. par jour (6.720 dollars E.U.) ; dépenses d'interprétation français/anglais (3.500 dollars E.U.) ; et dépenses diverses, pour risques et imprévus (3.538 dollars E.U.).

Action du Bureau : Le Bureau pourrait souhaiter envisager d'approuver l'octroi de 30.000 dollars E.U. pour soutenir l'organisation et la tenue de la réunion internationale d'experts sur "La Convention du patrimoine mondial en tant qu'instrument international pour la préservation de la biodiversité des forêts tropicales" à Brastagi, Sumatra-Nord, Indonésie, durant la seconde semaine de mars 1998.